

# François Hollande, plus internationaliste que Français, peut-il postuler à l'Élysée ?

Le site fdesouche.com vient de redécouvrir un échange important, datant du 22 avril 2008, entre François Hollande et Emmanuel Todd :

<http://www.fdesouche.com/226814-appel-lecteurs-francois-hollande>

« François Hollande : *La vraie identité du Parti Socialiste, et des socialistes européens, puisque pour faire l'Europe il faut quand même le faire avec d'autres, c'est d'organiser un continent capable d'assurer l'échange, parce qu'on n'est pas là simplement pour empêcher les plus pauvres que nous de faire venir leurs produits, parce que si c'est ça le protectionnisme, pas pour nous ! Parce qu'est-ce que ce serait comme conception, finalement, de la solidarité à l'égard du Sud, si par rapport à des produits fabriqués par le Sud...*

Emmanuel Todd : *Ça c'est la rhétorique (inaudible) de gauche pour ne rien faire !*

François Hollande : *Non ! non ! Je pense que c'est quand même très important de défendre...*

Emmanuel Todd : *...de défendre le sous-prolétariat indien, c'est vrai. Mais ça n'est pas ce qu'attend votre électorat.*

François Hollande : *Enfin ! Je suis désolé, mais je crois qu'on a aussi une mission internationaliste, on n'est pas là, simplement, pour être des protecteurs de nos propres...*

Emmanuel Todd : *...citoyens ! »*

Il faut rappeler que François Hollande est candidat à la « primaire » socialiste pour désigner le candidat du PS à l'élection présidentielle de 2012. Donc François Hollande aspire à être le Président de la République française, le

Président de tous les Français.

On se permettra donc de lui rappeler quelques points essentiels de notre Constitution :

[http://fr.wikisource.org/wiki/Constitution\\_du\\_4\\_octobre\\_1958](http://fr.wikisource.org/wiki/Constitution_du_4_octobre_1958)

– Alinéa 5 de l'article 2 : Le « *principe* » de la République « *est : gouvernement du peuple, **pour le peuple** et par le peuple.* »

– Alinéa 1 de l'article 3 : « *La **souveraineté nationale** appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.* »

– Alinéa 1 de l'article 4 : « **Les partis et groupements politiques** concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils **doivent respecter les principes de la souveraineté nationale** et de la démocratie. »

– Et enfin, l'article 5 : « **Le Président de la République veille au respect de la Constitution.** Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. **Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.** »

Il ressort de tout cela que la souveraineté nationale, donc le « souverainisme », n'est pas une « idéologie nauséabonde » comme on veut nous faire croire, mais une obligation constitutionnelle que doit garantir et faire respecter le Président de la République.

Il en ressort également que le gouvernement exercé souverainement par les **Français** via ses représentants élus (dont le Président de la République) est « **pour le peuple** » **français** et lui seul, et aucun autre. Ni pour d'autres peuples européens, ni pour une fraction des peuples de Libye ou de Côte d'Ivoire, ni pour des clandestins passant par Lampedusa, ni pour des sous-prolétaires indiens ou chinois.

Et réciproquement, bien entendu, sinon le principe de souveraineté nationale est bafoué (comme il l'est par exemple par l'Union européenne actuelle !)

Notre Constitution précise que **les partis politiques se**

**doivent, tout comme les élus, de respecter ce principe constitutionnel de souveraineté**, laquelle souveraineté est « nationale », donc limitée à la Nation française.

Il n'y a donc nulle trace de « *mission internationaliste* » ni dans la Constitution, ni dans les prérogatives des partis politiques ou du Président de la République. C'est même exactement le contraire !

Que l'Etat français noue des relations de partenariat ou amicales avec d'autres Etats, qu'un parti en fasse de même avec un parti étranger, cela peut se concevoir. Mais l'esprit et la lettre de la Constitution, c'est, si je puis dire, « le peuple français d'abord ».

Peut-être que François Hollande a changé d'avis depuis cette déclaration du 22 avril 2008.

S'il la renie, qu'il le fasse savoir au plus vite aux Français.

S'il maintient ces paroles publiques, – et c'est son droit le plus strict de penser et de s'exprimer ainsi –, alors elles sont « idéologiquement » incompatibles à mes yeux avec la lettre et l'esprit de la Constitution française, et évidemment avec la fonction de Président de la République française telle que définie par cette Constitution.

**Roger Heurtebise**